



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025

Salle polyvalente de Maison Rouge

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le 28/01/2026
ID : 077-200087021-20260126-2025_DCS_001B-DE

Date de convocation : 9 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 82

Nombre de suffrages : 82

L'an deux mil vingt-cinq le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DELARUE Francis, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – COLLIGNON Danièle, suppléante – GIRAUDOT Francis, suppléant – GOBINOT José, suppléant – LEBLANC Pierrette, suppléante – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CLAUSS Georges, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – CARVALHO Sandra, suppléante – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHINEAU Francis, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TALBOURDET Dominique, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – CHAUMONT Jacques, suppléant – FABRY Marc, suppléant –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire –

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge – BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – DESSOLES Méline – MONBEIG Pierre-Dominique – PAIX Josiane – PEIGNOT Pierre – PRON Philippe –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CALUCH Laurent – CARLIER Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VITTI Jean-Charles –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BLANCHARD Flavien – BONTOUR Alain – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – MARCHAND François – MILLET Jérôme – NAVARETTE Antonio – PERRINO Fabien, – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – FASSIER Delphine – JOUNIAUX Olivier – MENARD Sophie – POULAIN Michel – REMBLIER Stéphane – SIVANNE Evelyne – TAUSTE Pedro –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – CLAY Deborah – DERVIN José – OUVRE Michel –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – CAUMARTIN Pierre – COGNYL Gérard – de MEULENAERE Alexandre – FASSELER Philippe – LEFEVRE Christophe – PIERRU Hugo – VICQUENAULT Nadège –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

FLON Martine – LABONNE Bernard – LETERRIER Carine – QUÉRÉ Catherine – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie : -

Pouvoirs : -

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS,

Secrétaire de Séance : Christine SAINT-CENE

Approbation PV séance du lundi 29 septembre 2025 à Maison Rouge

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 29 septembre 2025 à Maison Rouge a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance.

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 29 septembre 2025 qui n'appelle aucune observation.

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024).

Considérant que l'AESN a fixé le tarif de base de la redevance « *performance des réseaux d'eau potable* » à **0,148 € HT /m³** pour l'année 2026 ;

Considérant que le coefficient de modulation calculé sur les performances 2024 est estimé à 0,43

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance Eau potable applicable au 1^{er} janvier 2026

[Tarif 2026 de l'Agence × coefficient de performance]

= 0,148 * 0,43

= 0,064 €/m³

Il est proposé de fixer à **0,064 HT /m³** le tarif de la contre-valeur pour la redevance « *performance des réseaux d'eau potable* », qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

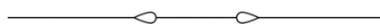
Vu les explications, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE à 0,064 €HT /m³ le tarif de la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » de l'AESN applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

AUTORISE les différents exploitants (concessionnaire/prestataire/régie) à facturer et encaisser cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » auprès des abonnés au service public de l'eau potable et à la reverser à la collectivité ;

AUTORISE la Présidente à prendre et signer tout acte nécessaire à l'exécution de présente délibération.

Présentation Power point : Diapositives 3 à 9



Attribution Marché à bons de commande travaux exploitation

Le syndicat a lancé une consultation pour le lancement d'un marché à bons de commande « travaux d'exploitation »

Ce marché d'une durée de 6 ans inclut :

- Un service d'astreinte réparation de fuites, mise à disposition d'agent, de matériel
- La réalisation d'interventions non programmées (réparation de fuites)
- La réalisation d'interventions programmables (branchements, changement de vannes, etc.)

Après étude des dossiers et après avoir entendu le rapport d'analyse des offres du service technique, la commission d'appel d'offre, propose de retenir le groupement BIR – MAIRE TP : Offre la mieux disante selon les critères d'analyse énoncés au règlement de la consultation.

	BIR/Maire TP	CISE TP	VEOLIA
1/ Prix	108	87	111
2/ Valeur Technique	82	49	70
Note Globale / 100 pondéré	92,4	64,1	86,4
Classement	1	3	2

Vu la présentation, le comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE les choix de la CAO,

RETIENT Le groupement BIR SAS – MAIRE TP

AUTORISE la Présidente à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

Présentation Power point : Diapositives 10 à 13



Décision modificative N°1 Régie SNE 77

Vu la consommation des crédits de certains articles

Vu le vote du budget au chapitre

il est proposé de passer la décision modificative selon le résumé suivant :

Section d'investissement

		REGIE
2051	Concessions et droits assimilés (licence)	3 000,00
2125	Agencement aménagement	1 000,00
2154	Matériel industriel	3 200,00
2155	Outillage	1 200,00
21561	matériel distribution	- 8 400,00
TOTAUX		-

Vu la présentation et les explications données, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la décision modificative N°1 du budget de la Régie

Présentation Power point : Diapositives 15

Décision modificative N°1 S2e77

Vu les consommations de crédits de certains articles

Vu le vote du budget au chapitre

Vu l'ajustement de certaines opérations et notamment :

- le besoin de réaliser les topographies des travaux 2026
- finaliser l'opération renouvellement de compteurs

il est proposé de passer la décision modificative selon le résumé suivant

Section d'investissement

			NORD EST	BASSEE MONTOIS	TRANSPREAU
2031	Etudes	Op diverses		4 000,00	7 000,00
2315	Travaux en cours	OPNI	- 130 000,00	- 4 400,00	- 7 000,00
21561	Mat distribution	2021- Solde marché compteurs/têtes	130 000,00		
2315	Travaux en cours	Op diverses TOPO tx 2026	24 000,00	11 000,00	34 000,00
2315	Travaux en cours	Op diverses	- 15 500,00	400,00	
238	Avance / travaux	Op diverses	15 500,00		
21531	Réseaux	OPNI	- 104 000,00	- 32 000,00	- 87 500,00
21531	Réseaux	Op diverses (Chambres Secto)	80 000,00	21 000,00	53 500,00
TOTAUX			-	-	-

Vu la présentation et les explications données, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la décision modificative N° 1 du budget S2e77

Présentation Power point : Diapositives 16

Admission en non-valeur

Vu la proposition de liste de non-valeurs par la trésorerie de Provins,

Vu l'analyse des différentes côtes, il est proposé de passer en non-valeur uniquement les côtes dont le recouvrement est irrémédiablement compromis (côtes 2014 à 2017, personnes décédées sans héritiers, personnes disparues, sommes minimes, poursuites multiples infructueuses....)

Il est proposé de passer les listes suivantes :

- Liste 7132471433/01000 pour 53 491,44€ TTC (sur les 104515.28 € initialement proposé par la Trésorerie)
- Liste 7132412933 / 01010 = 16 382.56 € (sur les 47 832.26 € initialement proposé par la Trésorerie)

Soit une répartition par budget de :

Budget	Liste	HT	TVA	TTC
S2e77-01000	7132471433	50 702,73	2 788,71	53 491,44
Régie-01010	7132412933	15 528,35	854,21	16 382,56
TOTAL		66 231,08	3 642,92	69 874,00

Vu l'analyse, après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le passage en non-valeur des cotes présentées pour un montant global de 66 231,08€ HT

Présentation Power point : Diapositives 17 à 18



Convention de servitude Amillis ZH1 – Poste lapin

La Société ENEDIS a régularisé avec le Syndicat de l'Eau de l'Est et Marnais, une convention de servitude sous seing privé en date du 09/07/2025, relative à l'implantation d'un poste de transformation dénommé LAPIN et tous ses accessoires, sur la parcelle située à AMILLIS (77), cadastrée section ZH, numéro 1.

Vu la demande d'ENEDIS pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Vu que les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions qui précèdent ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude

Présentation Power point : Diapositives 19 à 20



Décisions

La présidente présente les différentes décisions prises depuis le précédent comité selon ses attributions

- **Décision 2025-15 du 2 décembre 2025 :**

Effacement de dossiers pour procédure de rétablissement personnel suite à la demande de la banque de France pour un montant total de 11 355,08 € HT.

- **Décision 2025-16 du 2 décembre 2025 :**

Effacement de dossiers d'entreprises en procédure de liquidation judiciaire pour un montant total de 11 424,55 € HT.

Présentation Power point : Diapositives 21 à 22



Points divers

POINT EXPLOITATION EN 2026

Lors du comité du 15 décembre, il a été validé qu'à terme le syndicat irait vers un seul mode de gestion : la régie directe en s'appuyant sur des prestations de services.

Il a été précisé qu'en 2026 la régie reprendrait 12 communes.

Aussi en 2026, la régie exploitera 106 communes réparties sur les 2 agences.

Il reste 26 communes en Délégation de services publics avec des échéances qui s'étalent de 2027 à 2033.

Après avoir présenté l'organisation des services et l'organigramme de la régie, la présidente précise qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche de plusieurs personnes suite à la gestion de ces nouvelles communes et que certains postes sont vacants.

De plus, suite à la reprise de ces communes au 05/01/2026, la Sté SUEZ demande au syndicat la possibilité de reprendre par anticipation certaines communes en délégation de services publics car ils envisagent de fermer l'agence de Bray.

Soit les contrats suivants :

CONTRAT	DSP	ECHEANCE	NOMBRE ABONNES	LINEAIRE (km)	NOMBRE OUVRAGES
LONGUEVILLE	SUEZ	15/10/2027	758	16	13
MONTIGNY-LENCOUP	SUEZ	16/03/2031	1 423	20	14
EVERLY – GOUAIX – LES ORMES SUR VOULZIE – PAROY -VIMPELLES	SUEZ	26/11/2031	1 687	48	28
VILLUIS	SUEZ	31/12/2031	145	4,2	5
VILLENAUXE-LA-PETITE	SUEZ	31/08/2032	245	12,8	6
HERME	SUEZ	01/01/2033	327	11	10
6 contrats			3 794	112	76

Après présentation des impacts sur la régie, la présidente précise que cette anticipation présente un intérêt pour le syndicat et qu'il n'y aurait quasiment pas d'impact financier car ces avenants de résiliation seront à l'initiative de Suez.

La décision de reprise sera étudiée courant 2026 en tenant compte des points suivants :

- Réalisation des recrutements 2026
- Date d'installation du nouveau logiciel clientèle en 2027
- Date du vote des prix de l'eau
- Date des fins de contrats de DSP de Provins et Poigny au 30 juin 2027 et ceux de la Ferté gaucher et Chalaute la Grande au 1^{er} janvier 2028.

Présentation Power point : Diapositives 23 à 34

Points travaux

Présentation des travaux en cours sur chaque zone par les différents vice-présidents

Présentation Power point : Diapositives 35 à 47

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Maison Rouge de son accueil et lève la séance à 19h50

La présidente

Claire CRAPART

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Crapart', enclosed within a thin black rectangular border.

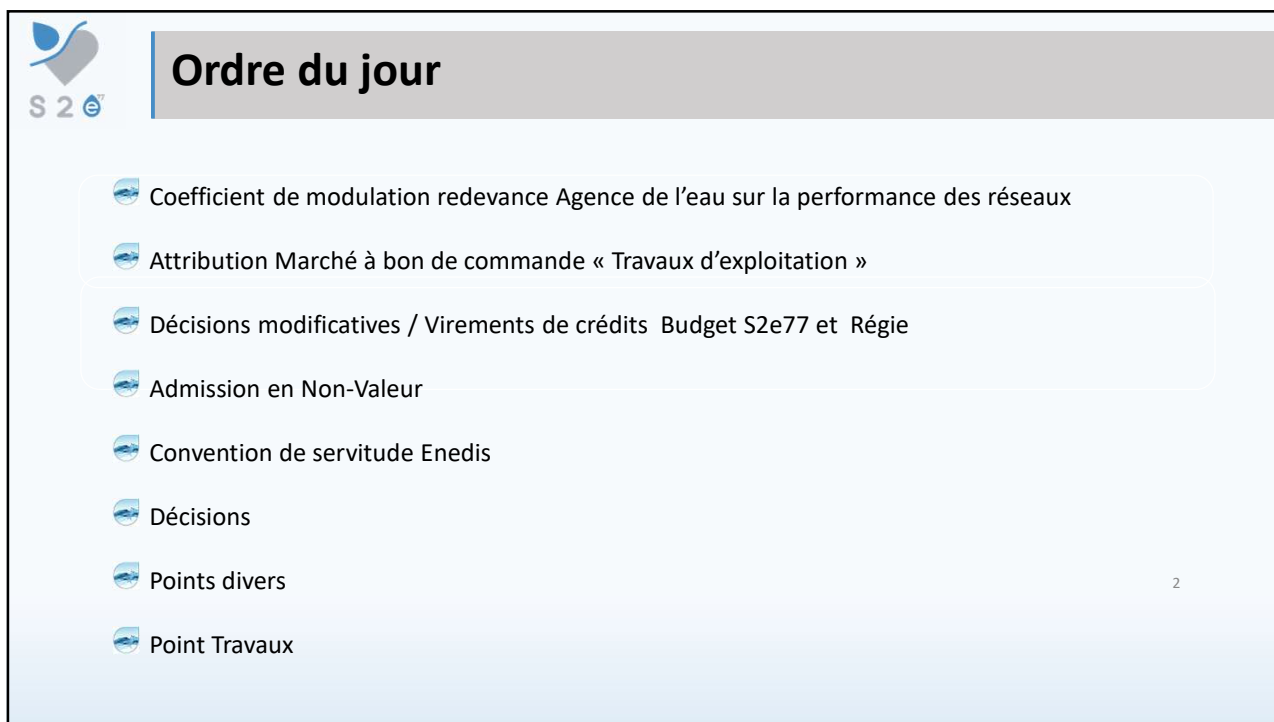
La secrétaire de séance

Christine SAINT-CENE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Saint-Cene', enclosed within a thin black rectangular border.



1



2



Comité Syndical



Délibération :

Coefficient de modulation
pour redevance Agence de l'eau sur la
performance

3

3



Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

A partir du 1^{er} janvier 2025 :

Redevance prélèvement

(uniquement changement de nom)

0,066 / m³ prélevé + application du rendement



Redevance prélèvement sur la ressource en eau potable

0,0759 / m³ prélevé + application du rendement

Redevance Pollution

Taux de base : 0,22 €/m³

Taux renforcé : 0,42 €/m³

(communes sur la zone de répartition
de la nappe de Champigny)



Redevance Consommation

Tarif unique

En 2025 : 0,46 €/m³

A partir de 2026 : 0,34 €/m³



Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Tarif AESN * coefficient de modulation (fonction de la performance)

Coefficient de modulation A VOTER chaque année avant le 31/12/N

4

4



Redevance Consommation d'eau potable

- Remplace la redevance pollution
- Cette redevance est due par les abonnés et doit être reversée à l'AESN
- **Qui est assujettis ?**
Tous les abonnés sauf les élevages avec un compteur séparé
- **A partir de quand s'applique-t-elle ?**
Sur toutes les factures émises en 2025, peu importe la période de consommation
Les annulations, dégrèvements / exercices antérieurs émis en 2025 ne sont pas concernés
- **Taux ?**
Taux unique 0,46 € / m³ en 2025 puis 0,34 € / m³ de 2026 à 2030
- **Qui collecte ? Et qui reverse à l'AESN ?**
La régie ou le délégataire sur la base des sommes encaissées au titre de l'année

5

5



Redevance pour Performance des réseaux d'eau potable



- Nouvelle redevance
- Cette redevance est due par la collectivité avec possibilité de refacturation à l'abonné
- **Montant redevance ?**
$$= \sum(\text{volume facturé eau potable}) * \text{Tarif} * \text{coefficient de modulation}$$
- **Assiette ?**
m³ d'eau facturés eau potable
- **Tarif ?**
Défini en €/m³ par l'AESN
- **Année de référence des données ?**
Année N-2 (pour l'année de redevance N, et la déclaration réalisée l'année N+1)
- **Première année d'application ?**
2025 = tarif de 0,085€/m³ * taux de modulation de 0,2 = **0,017 €/m³**

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif (en €/m ³)	0,085	0,148	0,148	0,148	0,148	0,148

6

6



Redevance pour Performance des réseaux d'eau potable



- **Coefficient de modulation ?**

Déterminé en fonction des critères de performance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau

Calculé par entité de gestion : un coefficient de modulation pour la Régie et un coefficient par DSP

➔ **Coefficient de modulation = 1 – (Coef. Performance + Coef. Gestion patrimoniale)**
- **Coefficient de modulation global ?**

Coefficient de modulation applicable = coefficient global recalculé à l'échelle du S2e77

➔ **Coefficient de modulation global =**

$$\frac{\sum \text{volume entrant par entité de gestion} \times \text{coefficient de modulation}}{\sum \text{volumes entrants}}$$

Varie entre 0,2 (excellente performance) et 1 (mauvaise performance)

➔ **Nécessité d'avoir un coefficient minimum pour réduire le coût de la redevance et donc l'impact financier sur le prix de l'eau**

7

7



Redevance pour performance eau Potable

Pour 2026 :

Le coefficient de modulation basé sur la performance 2024 est évalué à 0,43 (entre 0,2 et 1)

Redevance Performance 2026

Tarif AESN * coefficient de modulation

= 0,148 * coefficient de modulation sur performance année 2024

= 0,148 * 0,43 = **0,06364**

Contre valeur arrondie à 0,064 € / M3

➔ Le comité syndical doit voter ce taux pour application au 1^{er} janvier 2026

8



Impact Redevances AESN sur facture d'eau

	2024	2025	2026	
Redevance prélèvement	0,095	0,095	0,12	* estimation à finaliser
redev Consommation (Ex pollution)	0,22 (ou 0,42)	0,46	0,34	
Redevance performance	0	0,017	0,064	
TOTAL	0,315	0,572	0,524	€ / m3

Soit un impact des redevances AESN en 2026 de 66 € TTC pour une facture 120 m3

9



Comité Syndical



Délibération :
 Attribution de marché

10

10



Marché à Bon de Commande – Travaux d'exploitation

✓ Type de marché :

Marché à bons de commande pour des travaux d'exploitation programmés et non-programmés sur le réseau d'eau potable du territoire du S2e77

rappel : marché en complément des marchés travaux existants (Accord cadre Travaux, Marché à bon de commande Travaux d'extension, de renforcement et de mise en conformité)

✓ Durée : 6 ans 2026 – 2031

une première période de 2 ans à partir de la notification puis reconductible, par tacite reconduction, 4 fois par période de 1 an soit 6 ans maximum.

✓ Marché incluant :

- Un service d'astreinte réparation de fuite, mise à disposition d'agent, de matériel
- La réalisation d'intervention non programmée (réparation de fuite)
- La réalisation d'interventions programmables (branchements, changement de vannes, etc.)

✓ Démarrage : janvier 2026

11



Marché à Bon de Commande – Travaux d'exploitation

✓ Trois Offres reçues :

- Groupement Bir / Maire TP
- Cise TP
- Veolia Eau

✓ Critères de jugement des offres

- Prix des prestations 40 %
- Valeur technique 60 %

✓ Commission d'appel d'offre : 15/12/2025 à 17h00

12



Marché à Bon de Commande – Travaux d'exploitation

	BIR/Maire TP	CISE TP	VEOLIA
1/ Prix	108	87	111
2/ Valeur Technique	82	49	70
Note Globale / 100 pondéré	92,4	64,1	86,4
Classement	1	3	2



Après analyse des offres la commission d'appel d'offre propose de retenir l'offre du groupement **BIR – MAIRE TP**

13



Comité Syndical



Délibération :
 Décisions modificatives

14

14



Décisions modificatives – S2e77

Ajustement comptable = Pas de crédits supplémentaires

- Uniquement des comptes à comptes pour éviter les dépassements sur certains chapitres ou articles
- Intégration « topos » des chantiers 2026
- Fin de chantier renouvellement compteurs (intégration pose de têtes)

			NORD EST	BASSEE MONTOIS	TRANSPREAU
2031	Etudes	Op diverses		4 000,00	7 000,00
2315	Travaux en cours	OPNI	- 130 000,00	- 4 400,00	- 7 000,00
21561	Mat distribution	2021- Solde marché compteurs/têtes	130 000,00		
2315	Travaux en cours	Op diverses TOPO tvx 2026	20 000,00	11 000,00	31 000,00
2315	Travaux en cours	Op diverses	- 15 500,00	400,00	
238	Avance / travaux	Op diverses	15 500,00		
21531	Réseaux	OPNI	- 100 000,00	- 32 000,00	- 84 500,00
21531	Réseaux	Op diverses (Chambres Secto)	80 000,00	21 000,00	53 500,00
TOTAUX			-	-	-

15



Décisions modificatives – Régie SNE 77

Ajustement comptable = Pas de crédits supplémentaires

Uniquement des comptes à comptes pour éviter les dépassements sur certains chapitres ou articles

		REGIE
2051	Concessions et droits assimilés (licence)	3 000,00
2125	Agencement aménagement	1 000,00
2154	Matériel industriel	3 200,00
2155	Outillage	1 200,00
2156	matériel distribution	- 8 400,00
TOTAUX		-

16



Comité Syndical



Délibération : Admissions en non-valeur

17

17



NON VALEURS

Analyse des côtes en cours et travail de la DGFIP sur les restes à recouvrer

Listes proposées par DGFIP

- S2e77 Liste 7132471433 présentation de côtes pour un total de 104 515,28 € TTC
- Régie Liste 7132412933 présentation de côtes pour un total de 47 832,26 €



Après étude des différents dossiers, proposition de passer :

S2e77 Liste 7132471433 pour 53 491,44 € TTC

Régie Liste 7132412933 pour 16 382,56 € TTC

Soit 69 874,00 € TTC

18



Comité Syndical



Délibération :
Convention de servitude

19

19



Comité Syndical



Décisions

20

20



Décisions

Décision 2025-15 du 2 décembre 2025 :

Effacement de différents dossiers suite à la demande de la banque de France pour un montant de **11 355,08 HT**

Décision 2025-16 du 2 décembre 2025 :

Effacement de différents dossiers d'entreprises en liquidation judiciaires pour un montant de **11 424,55€ HT**

21



Comité Syndical



Points divers

22

22



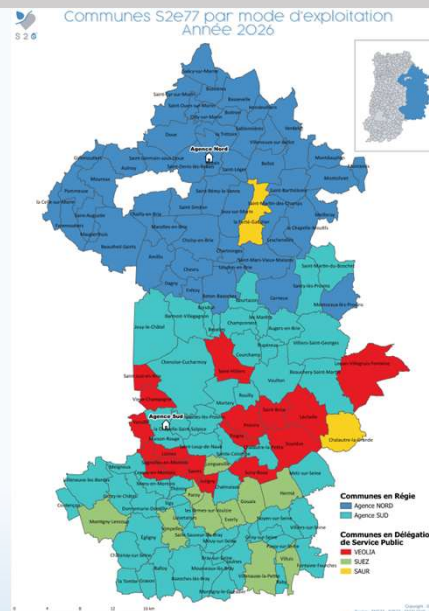
Point exploitation en 2026

- Au 05 janvier 2026, la Régie SNE77 exploitera **106 communes**
- Répartition sur 2 agences en fonction de la charge
- Il reste donc 26 communes en DSP avec des échéances qui s'étalent sur 2027 - 2033



Stratégie S2e77 :

- Choix d'aller vers une gestion en Régie avec Prestations de Service thématiques
- Pas de renouvellement des DSP



23



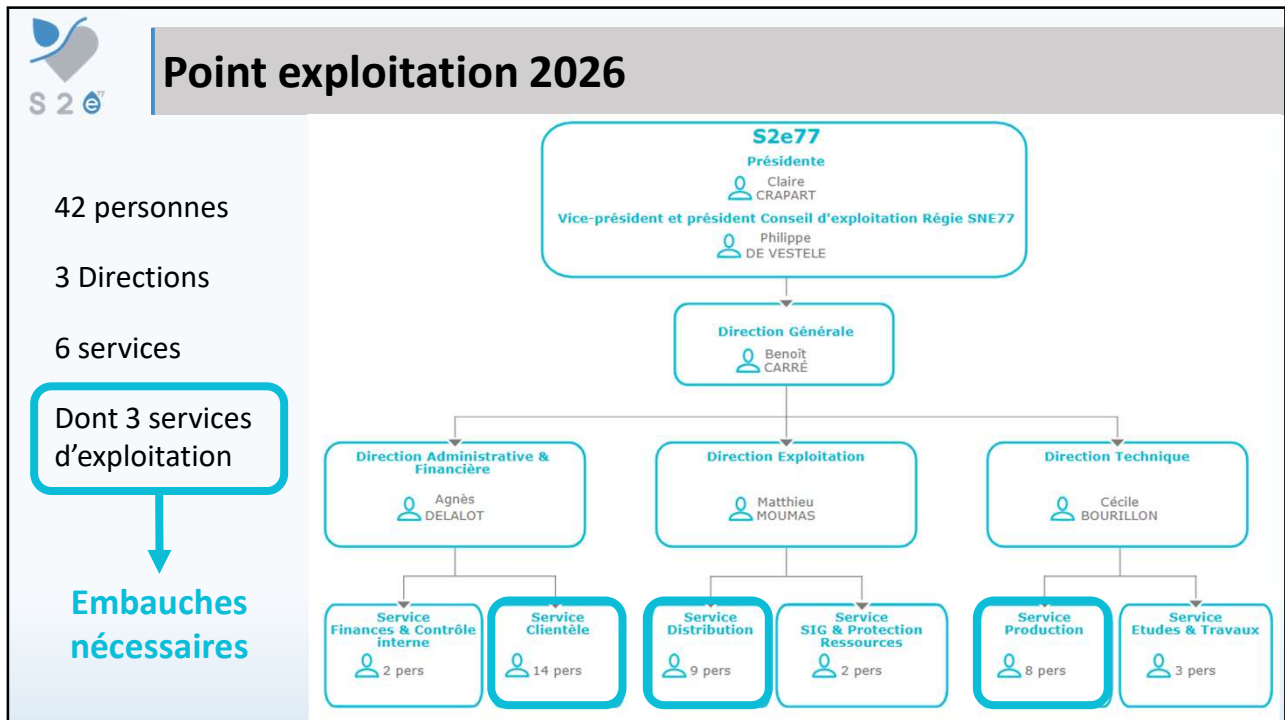
Point exploitation en 2026

- Au début 2026, l'exploitation des communes suivantes passe en Régie SNE77

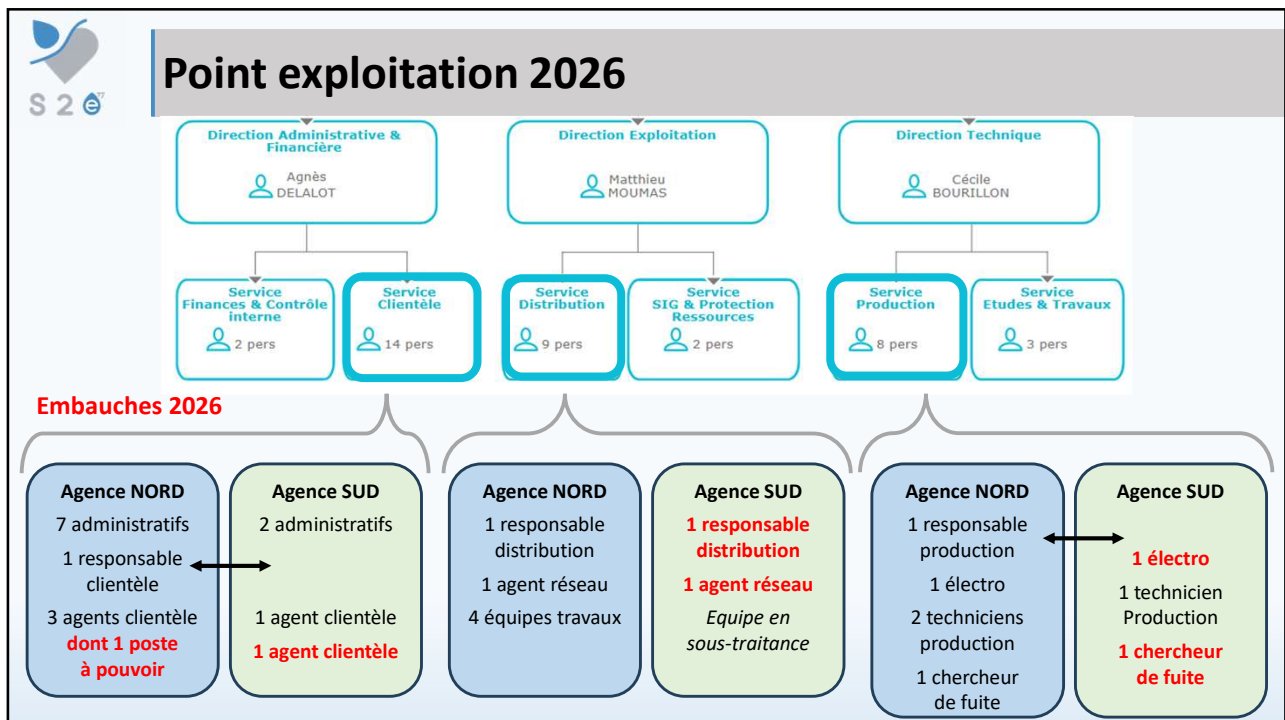
CONTRAT	DSP	PASSATION	NB ABONNES	LINEAIRE (km)	NB OUVRAGES
THENISY	SUEZ	06-09/01/26	145	3,6	6
VILLENEUVE-LES-BORDES	VEOLIA	05/01/2026	289	14	7
CHALMAISON	SUEZ	05/01/2026	335	9	8
DONNEMARIE-DONTILLY	SUEZ	06-09/01/26	1 259	31	15
SIAEP DE BRAY	SUEZ	06-09/01/26	1 943	50	13
SIAEP BAS MONTOIS	SUEZ	06-09/01/26	0	19	20
SOISY-BOUY	VEOLIA	05/01/2026	403	12	9
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	VEOLIA	06-09/01/26	185	15	9
MONTIGNY-LE-GUESDIER	SUEZ	25/02/2026	150	3,4	7
9 contrats – 12 communes			4 709	157	94

24

24



25



26



Point exploitation en 2026

- Les 18 DSP restantes sur le territoire du S2e77 sont les suivantes :

CONTRAT	DSP	ECHEANCE
POIGNY - PROVINS	VEOLIA	30/06/2027
TRANSPREAUVINOIS TRANSPORT	SAUR	30/06/2027
LONGUEVILLE	SUEZ	15/10/2027
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	VEOLIA	31/12/2027
VANVILLE	VEOLIA	31/12/2027
CHALAUTRE-LA-GRANDE LA FERTE-GAUCHER	SAUR	07/01/2028
MONTIGNY-LENCOUP	SUEZ	16/03/2031
EVERLY – GOUAIX – LES ORMES SUR VOULZIE – PAROY -VIMPELLES	SUEZ	26/11/2031
VILLUIS	SUEZ	31/12/2031

CONTRAT	DSP	ECHEANCE
LECHELLE	VEOLIA	16/03/2032
SAINT-BRICE	VEOLIA	16/03/2032
SAINT-HILLIERS	VEOLIA	31/03/2032
SIAPEM	VEOLIA	15/04/2032
VIEUX-CHAMPAGNE	VEOLIA	31/05/2032
VILLENAUXE-LA-PETITE	SUEZ	31/08/2032
SAINT-JUST-EN-BRIE	VEOLIA	31/12/2032
HERME	SUEZ	01/01/2033
SOURDUN	VEOLIA	11/10/2033

27

27



Point sur les 26 DSP restantes

- ETP nécessaire au sein de la Régie SNE77 pour assurer l'exploitation de ces contrats :

Année	ETP Administratif	ETP Clientèle *	ETP Equipe Fuite (de 2)	ETP RdF	ETP Production
Régie actuelle	9	4	4	2	3
Régie actuelle avec ratio	9	5,3	3,8	1,6	3,5
Régie 2026 avec ratio	10	6,4	4,3	1,8	4,1
Régie 2027 avec ratio	12	7,5	5,2	2,1	4,6
Régie 2032 avec ratio	14	8,4	5,8	2,4	5,5
A terme	14 agents	Entre 8 et 9 agents *	Entre 10 et 12 agents	Entre 2 et 3 agents	Entre 5 et 6 agents

* Le déploiement de la radio relève est en cours et des communes actuellement en DSP disposent de la télérelève.
 Les ratios sont calculés en relève manuelle.

28

28



Proposition de reprise par anticipation

- À la suite d'un choix d'entreprise, **SUEZ** demande la reprise par anticipation les contrats restants
- Une étude sur les avantages, les inconvénients et sur une nouvelle échéance des contrats est en cours

CONTRAT	DSP	ECHEANCE	CONTRAT	DSP	ECHEANCE
POIGNY - PROVINS	VEOLIA	30/06/2027	LECHELLE	VEOLIA	16/03/2032
TRANSPREAUVINOIS TRANSPORT	SAUR	30/06/2027	SAINT-BRICE	VEOLIA	16/03/2032
LONGUEVILLE	SUEZ	15/10/2027	SAINT-HILLIERS	VEOLIA	31/03/2032
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	VEOLIA	31/12/2027	SIAPEM	VEOLIA	15/04/2032
VANVILLE	VEOLIA	31/12/2027	VIEUX-CHAMPAGNE	VEOLIA	31/05/2032
CHALAUTRE-LA-GRANDE	SAUR	07/01/2028	VILLENAUXE-LA-PETITE	SUEZ	31/08/2032
LA FERTE-GAUCHER	SAUR	07/01/2028	SAINT-JUST-EN-BRIE	VEOLIA	31/12/2032
MONTIGNY-LENCOU	SUEZ	16/03/2031	HERME	SUEZ	01/01/2033
EVERLY – GOUAIX – LES ORMES SUR VOULZIE – PAROY -VIMPELLES	SUEZ	26/11/2031	SOURDUN	VEOLIA	11/10/2033
VILLUIS	SUEZ	31/12/2031			

29

29



Proposition de reprise par anticipation

- SUEZ demande la reprise par anticipation les contrats restants
- Les caractéristiques de ces contrats sont les suivantes :

CONTRAT	DSP	ECHEANCE	NOMBRE ABONNES	LINEAIRE (km)	NOMBRE OUVRAGES
LONGUEVILLE	SUEZ	15/10/2027	758	16	13
MONTIGNY-LENCOU	SUEZ	16/03/2031	1 423	20	14
EVERLY – GOUAIX – LES ORMES SUR VOULZIE – PAROY -VIMPELLES	SUEZ	26/11/2031	1 687	48	28
VILLUIS	SUEZ	31/12/2031	145	4,2	5
VILLENAUXE-LA-PETITE	SUEZ	31/08/2032	245	12,8	6
HERME	SUEZ	01/01/2033	327	11	10
6 contrats			3 794	112	76

30

30



Proposition de reprise par anticipation

- Point administratif et technique sur ces contrats :

CONTRAT	DSP	ECHEANCE	COMMENTAIRES
LONGUEVILLE	SUEZ	15/10/2027	
MONTIGNY-LENCOUP	SUEZ	16/03/2031	Commune alimentant Gurcy-le-Châtel (en régie) donc logique d'unité de distribution
EVERLY – GOUAIX – LES ORMES SUR VOULZIE – PAROY -VIMPELLES	SUEZ	26/11/2031	Gouaix : achat d'eau depuis le TransprEAUvinois encore actif Les Ormes sur Voulzie : avenant à faire pour interconnexion avec le réseau de transport du Bas Montois
VILLUIS	SUEZ	31/12/2031	Commune alimentant Passy (en Régie) donc logique d'unité de distribution + Avenant à faire pour interconnexion qualité
VILLENAUXE-LA-PETITE	SUEZ	31/08/2032	Commune alimentant Grisy (en Régie) et un hameau alimenté par Baby donc logique d'unité de distribution + Avenant à faire pour interconnexion qualité
HERME	SUEZ	01/01/2033	Avenant à faire car livraison d'eau par le TransprEAUvinois

31

31



Proposition de reprise par anticipation

- ETP nécessaire au sein de la Régie SNE77 pour assurer l'exploitation de ces contrats :

CONTRAT	DSP	ECHEANCE	ETP Administratif	ETP Clientèle	ETP Equipe Fuite	ETP RdF	ETP Production
LONGUEVILLE	SUEZ	15/10/2027		0,12	0,02	0,01	0,12
MONTIGNY-LENCOUP	SUEZ	16/03/2031		0,10	0,03	0,01	0,06
EVERLY – GOUAIX – LES ORMES SUR VOULZIE – PAROY -VIMPELLES	SUEZ	26/11/2031		0,27	0,05	0,02	0,25
VILLUIS	SUEZ	31/12/2031		0,02	0,02	0,01	0,04
VILLENAUXE-LA-PETITE	SUEZ	31/08/2032		0,04	0,01	0,01	0,04
HERME	SUEZ	01/01/2033		0,05	0,01	0,01	0,09
6 contrats			1	0,6	0,13	0,07	0,6

32

32



Proposition de reprise par anticipation

- ETP nécessaire au sein de la Régie SNE77 pour assurer l'exploitation de ces contrats :

Année	ETP Administratif	ETP Clientèle	ETP Equipe Fuite (de 2)	ETP RdF	ETP Production
Régie actuelle	9	4	4	2	3
Régie actuelle avec ratio	9	5,3	3,8	1,6	3,5
Régie 2026	10	6,4	4,3	1,8	4,1
Régie 2027	12	7,5	5,2	2,1	4,6
Régie 2027 avec anticipation des contrats Suez	13	8,0	5,4	2,2	5,1
Régie 2032	14	8,4	5,8	2,4	5,5



Embauches nécessaires



Même sans l'anticipation des contrats, un choix est à faire dès 2027 sur les ETP



Surcharge absorbable avec appui prestataire

33

33



Proposition de reprise par anticipation

- Anticipation qui présente l'intérêt d'accéder plus rapidement à la stratégie générale du S2e77
- Anticipation qui permettrait de s'affranchir des avenants à écrire pour les interconnexions et les usines de traitement mutualisées
- Points d'attention :**
 - Les recrutements 2026 et 2027 doivent être satisfaits pour assurer le service
 - Changement du logiciel de facturation prévu en janvier 2027 : choix d'attendre ce changement ?
 - Application des prix de l'eau au 01 février 2027 à prendre en compte
 - Au 30 juin 2027, passation des contrats de Provins et Poigny à prendre en compte
 - Janvier 2028, passation des contrats de La Ferté-Gaucher et Chalaute-la-Grande

34

34



Comité Syndical



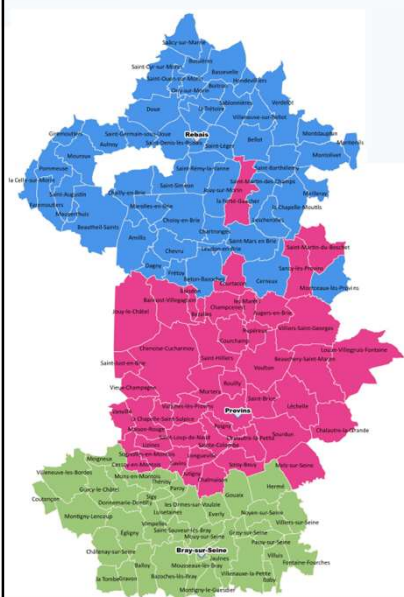
Point Travaux

35

35



Point Travaux



Zone Nord-Est :

- OUVRAGES :
 - Château d'eau de Montdauphin en cours de réhabilitation
 - Château d'eau de La Chapelle-Moutils Bourg en finalisation
- RESEAUX : 4,7 km et 130 branchements renouvelés

Zone Provinois :

- OUVRAGES : Finalisation de la réhabilitation des réservoirs de Longueville
- RESEAUX : 3,6 km et 196 branchements renouvelés

Zone Bassée-Montois :

- OUVRAGES :
 - Château d'eau Noyen-sur-Seine en cours de réhabilitation
 - Réservoirs de Donnemarie-Dontilly en finalisation
- RESEAUX : 2,1 km et 86 branchements renouvelés

36

36



Point Travaux Zone Bassée-Montois

✓ **Noyen-sur-Seine – Réhabilitation du Château d'eau**

Entreprise ETANDEX

Montant travaux : **490 000 € HT**

Travaux en cours de finalisation



AVANT



Cloque du revêtement d'étanchéité sur le voile de la cuve



APRÈS



37

37



Point Travaux Zone Bassée-Montois

✓ **Donnemarie-Dontilly – Réhabilitation des réservoirs au sol**

Entreprise ETANDEX

Montant travaux : **298 400 € HT**

Travaux finis



AVANT



APRÈS



38

38



Point Travaux Zone Bassée-Montois



✓ Renouvellement de réseaux d'eau potable

- Liaison Villuis vers Passy : 1,4 km de réseau et 1 branchement **323 273 € HT**
- Villeneuve-les-Bordes RD213 Rue des Bordes : 112 ml de réseau et 59 branchements **268 642 € HT**
- Luisetaines Hameau de Servigny : 256 ml de réseau et 15 branchements **66 318 € HT**
- Donnemarie-Dontilly Le Plessis aux Chaptis : 207 ml de réseau et 11 branchements **64 377 € HT**
- Villiers-sur-Seine Bourg : renouvellement de vannes **52 493 € HT**
- Bazoches-lès-Bray impasse du Presbytère : renouvellement de 35 ml et 4 branchements **26 592 € HT**
- Balloy : renouvellement des jonctions du pont Seine RD77 **43 855 € HT**

39

39



Point Travaux Zone Bassée-Montois



✓ Autres

- Saint-Sauveur-les-Bray pont de la Goujonne : préparation du renouvellement du réseau
- Hermé : mise en service de l'interconnexion du TransprEAUvinois
- Fontaine-Fourches : préparation de la réhabilitation des réservoirs au sol
- Châtenay-sur-Seine station de pompage : abandon du transformateur privé
- Réseau de transport du Bas Montois : étude hydraulique en finalisation
- Noyen-sur-Seine : nettoyage du réseau du fait de dépôts de fer

40

40



Point Travaux Zone Provinois

✓ Longueville – Réhabilitation des réservoirs au sol

Entreprise FREYSSINET

Montant travaux : **372 189 € HT**

Travaux finis

AVANT



Cuve 1



APRÈS



41

41



Point Travaux Zone Provinois

✓ Renouvellement de réseaux d'eau potable

- Jouy-le-Châtel RD215 RD215A : 1 km de réseau et 74 branchements **767 603 € HT**
- Courchamp rue du Fort à Faire : 554 ml de réseau et 20 branchements **286 042 € HT**
- Rouilly Rue du Moulin des Prés : 81 ml de réseau et 6 branchements **43 790 € HT**
- Bezalles Rue Saint-Loup : 155 ml de réseau et 5 branchements **68 369 € HT**
- Beauchery-Saint-Martin rue des Grands Ducs : 105 ml de réseau et 7 branchements **48 020 € HT – en cours**
- Champcenest Place de l'Eglise, Chemin du Buisson Chemin de Provins : 391 ml de réseau et 20 branchements **182 201 € HT – en cours**



42

42



Point Travaux Zone Provinois



✓ Autres

- Travaux de nettoyage, curage et analyse du Forage 1 du champ captant de Champvallon
- Abandon du transformateur privé de la station de reprise de Melz-sur-Seine
- Finalisation de l'étude de la protection antibélier du réseau de transport entre l'usine à Hermé et les réservoirs de Hennepont à Poigny
- Installation des variateurs sur les pompes de la station de reprise des Grattons à Provins – *à venir*

43

43



Point Travaux Zone Nord-Est



✓ La Chapelle-Moutils - Réhabilitation du Château d'eau du Bourg

Entreprise FREYSSINET

Montant travaux : **346 479 € HT**

Travaux finis

AVANT



APRÈS



44

44



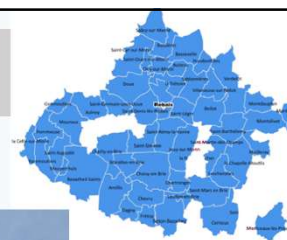
Point Travaux Zone Nord-Est

✓ Montdauphin - Réhabilitation du Château d'eau du Bourg

Entreprise FREYSSINET-ETANDEX

Montant travaux : **709 910 € HT**

Travaux en cours



45

45



Point Travaux Zone Nord-Est

✓ Renouvellement de réseaux d'eau potable

- Beauthiel-Saints RD212 Pressoucy Maison Meunier : renouvellement de 1,8 km de réseau et 21 branchements **718 612€ HT**
- Sablonnières Le Jariel : renouvellement de 685 ml de réseau et 2 branchements **234 751 € HT**
- Choisy-en-Brie La Bochetière : renouvellement de 676 ml de réseau et 24 branchements **275 514 € HT**
- Bellot rue du Pont du Ru : renouvellement de 511 ml de réseau et 40 branchements **370 759 € HT**
- Saint-Cyr-sur-Morin Route des Vieilles Vignes : renouvellement de 138 ml de réseau **88 936 € HT**
- Jouy-sur-Morin Le Jariel : renouvellement de 302 ml de réseau et 15 branchements **147 566 € HT**
- Jouy-sur-Morin Saint-Nicaise : renouvellement de 175 ml de réseau et 25 branchements **125 586 € HT**
- La Trétoire pont du Morin : renouvellement de 160 ml de réseau **35 790 € HT**
- Verdelot Impasse du Moulin : renouvellement de 48 ml de réseau et 2 branchements **32 687 € HT**
- La Chapelle-Moutils Les Cormeaux : renouvellement de 225 ml de réseau et 1 branchement **45 184 € HT**



46

46



Point Travaux Zone Nord-Est



✓ Autres

- La Celle-sur-Morin : préparation de la réhabilitation du Château d'eau
- Doue : préparation de la réhabilitation des réservoirs au sol
- Amillis : travaux de cimentation suite à un effondrement sur le forage 1
- Station d'Amillis et Beauthel-Saints : finalisation de la modernisation électrique et électromécanique
- Doue : abandon du transformateur privé à la station de pompage

47